

# CAA de la section académique - Lille, le 25 novembre 2019

## Texte action

### I Situation générale, retraites

La journée de grève du 5 décembre s'annonce historique : la réalité des dégradations induites par le système de retraite par points (dégradation générale du niveau des pensions, aggravation des inégalités, rupture avec les principes de solidarité) a fait passer l'opinion de la crainte au rejet. L'appel à la grève est devenu unitaire, les organisations les plus tièdes n'ayant d'autre choix dans notre académie que de se joindre au mouvement sous la pression de leur base.

Dans ce contexte, le gouvernement, après une période de flottement, tente de reprendre la main. C'est d'abord la stratégie de la peur, maintes fois utilisée lors des précédentes réformes, qui s'appuie sur le dernier rapport du COR dans le but de laisser croire que sans la réforme du système, son financement ne serait plus assuré à court terme. C'est ensuite le choix du raidissement, loin du dialogue affiché depuis la remise du rapport Delevoye, qui semble désormais s'imposer pour tenter de faire passer coûte que coûte la réforme présentée comme indispensable : enfermé dans une logique idéologique et budgétaire qui veut à toutes fins réduire la dépense publique et s'en remettre aux assurances privées, le pouvoir veut toujours limiter le financement du système de retraites à hauteur de 14% du PIB ; naviguant à vue, il pourrait également tenter de dégrader les paramètres du système actuel. C'est enfin une communication visant à pointer les privilèges dont bénéficieraient les régimes spéciaux (le rapport de la Cour des Comptes sur les dépenses de la SNCF a été publié à point nommé) : l'objectif est de cliver l'opinion et de réduire le mouvement qui se construit à la défense de quelques catégories de salariés.

Jusqu'au 5 décembre, les ministres sont à la manœuvre pour stopper la contagion de la colère et déminer les revendications catégorielles, secteur par secteur ; c'est le sens du « plan d'urgence pour l'hôpital », ou des annonces méprisantes pour calmer la colère des étudiants. C'est dans ce cadre que le Ministre Blanquer est missionné pour rassurer une profession qui a compris qu'elle serait la première victime de la mise en place d'un système par points ; dans le droit fil des propos du Président de la République à Rodez, il évoque une revalorisation des rémunérations et des carrières qui compenserait, du moins le prétend-il, les pertes liées à un abandon du mode de calcul actuel de la pension. Il souligne la faiblesse des rémunérations en début de carrière, bien réelle, pour tenter de diviser la profession à l'approche du 5 décembre.

En vérité, la réforme des retraites pourrait être un levier de réforme du statut du second degré (allongement de la durée du temps de travail, annualisation) et de remise en cause des avancées du PPCR : l'objectif est d'introduire la rémunération « à la performance », de multiplier les primes et de confier l'avancement à la hiérarchie dite de « de proximité » ; dans ce marché de dupes, chaque collègue devrait mériter la compensation d'une réforme néfaste pour toutes et tous. Cela ne peut que confirmer le choix que nous avons fait de lier le combat contre la réforme des retraites aux autres questions qui concernent notre profession, à commencer par nos conditions de travail que le suicide de notre collègue C. Renon a mis en lumière. Être offensif sur les retraites, ce peut être aussi un moyen de reprendre la main sur des questions sur lesquelles nous avons perdu en dépit des mobilisations que nous avons menées depuis 2003.

## II Fonction publique /syndicalisme

Ce sont justement ces principes du « New Public Management » qui ont guidé la rédaction de la Loi « pour la transformation de la fonction publique », qui vise justement à isoler les personnels face à la hiérarchie locale, en affaiblissant durablement le paritarisme et les protections statutaires. Les derniers CTM ont montré que l'administration entend aller le plus loin possible dans cet affaiblissement, par exemple en limitant la possibilité de recours administratifs en matière de mutations, par exemple en fusionnant les instances et en réduisant de facto leurs moyens d'action (décharges horaires).

## III Éducation

En collège comme en lycée, les réformes à l'œuvre attaquent la professionnalité, l'expertise des personnels, leur capacité d'analyse collective et de mobilisation : restructurations incessantes, surcharge de travail, renvoi au local, perte de sens. Le projet de réforme du concours des CAPES/CAPET va dans le même sens, en réduisant la dimension disciplinaire dans les épreuves d'admissibilité : minorer la maîtrise scientifique des savoirs vise à produire des professeurs qui adoptent plus facilement la posture d'exécutants, et susceptibles de devenir polyvalents.

### 1) Lycée, les épreuves de baccalauréat

Les réformes Blanquer du lycée et du bac tournent clairement le dos à toute ambition de démocratisation du lycée ; avec l'atomisation des parcours remplaçant les séries, la nouvelle structure du lycée favorise les élèves qui ont les ressources (économiques, culturelles, sociales) pour obtenir les informations et rend le chemin du lycée complexe et illisible pour les autres. De nombreux points de repères disparaissent pour les élèves et leurs familles : séries, groupes classes, projections sur le supérieur, distinction évaluation certificative et formative... Elle remet en cause la professionnalité des collègues en cassant les équipes, en confondant les différents types d'évaluation, en remettant en cause les conseils de classe et en les chargeant de missions qui ne relèvent pas de leur formation : orientation, organisation d'examens etc.

La voie technologique se trouve une nouvelle fois fragilisée par cette réforme qui arrive après les précédentes rénovations qui l'ont déjà bien mise à mal. Les effectifs sont en chute libre en STI2D et en STL ce qui fait craindre le pire pour les collègues dans certains établissements. Ceux de la série ST2S résistent plutôt bien de même que ceux de la série STMG qui augmentent même légèrement mais avec encore trop souvent une orientation par défaut et des effectifs pléthoriques qui rendent les conditions d'exercice particulièrement difficiles dans cette série.

Quant au nouveau baccalauréat, il devient en grande partie local, à géométrie variable selon les établissements, désorganisant l'année scolaire. Il ouvre la porte à des dérives sur l'objectivité de l'évaluation et, de fait, il perd sa valeur nationale garantissant l'accès de tous et à égalité à l'enseignement supérieur.

La tenue des épreuves de baccalauréat en janvier, si elle devait avoir lieu, se traduirait par une dégradation des conditions de travail des collègues : aucun temps banalisé n'est prévu pour corriger ni pour réunir les équipes afin d'harmoniser les corrections. Les corrections numériques prévues rendront ce surcroît de travail encore plus pénible. Cette charge de travail s'ajoutera à une année difficile quand il s'agit de préparer deux, trois, voire quatre nouveaux programmes en même temps. Le Ministère ne répond toujours pas à la question de savoir si il compte indemniser ces travaux de correction au taux habituel, c'est un déni supplémentaire de la réalité de notre travail et une nouvelle provocation.

Le Snès-FSU doit poursuivre sa campagne de dénonciation de ce nouveau bac auprès des collègues et de l'opinion publique, nous avons raison dans nos pronostics et nous devons offrir un débouché au mécontentement qui ne manquera pas de grandir autour de ces questions. Aussi le SNES-FSU demande la suppression de ces réformes et l'ouverture de négociations pour construire d'autres réformes plus justes.

Cela doit passer par le lancement d'une grande pétition à l'adresse de toute la profession demandant

- des sujets nationaux
- des dates d'épreuves uniques et nationales en fin d'année scolaire
- des conditions permettant la sérénité des corrections (banalisation, rémunération)

## **2) Collège**

Au collège, nos collègues sont confronté.e.s à une intensification des pratiques managériales (évaluation « par compétences », « accompagnement à l'orientation ») et à une forte dégradation des conditions de travail.

### **Inclusion**

La CAA fait l'analyse que la mise en place des PIAL, via la loi Blanquer, a dégradé la prise en charge du maximum d'élèves en situation de handicap : quotités d'accompagnement réduites, saupoudrage de l'accompagnement, rupture du lien élève-AESH, instabilité pour l'élève. Les conditions de travail des AESH sont sacrifiées sur l'autel de la mutualisation : retards importants dans le versement des salaires, le travail sur plusieurs niveaux, plusieurs lieux avec des temps partiels imposés pour souvent un salaire les plaçant sous le seuil de pauvreté, etc. Chez les PLC concerné.e.s, la souffrance s'est accentuée et généralisée, car l'inclusion individuelle existe dorénavant dans toutes les classes. Les élèves sont inclus souvent sans même que les collègues soient informés des difficultés: c'est la présence d'un AESH -quand il y en a- qui signale l'élève inclus.

### **Éducation prioritaire, laboratoire de la territorialisation de l'éducation et de la redéfinition des missions des personnels**

La nouvelle gouvernance préconisée par le rapport Mathiot-Azéma vise clairement à outiller l'échelon académique au nom d'une « nouvelle grille territoriale » qui encouragera la délabellisation des REP. Au lieu d'une politique d'éducation prioritaire prenant appui sur des indicateurs sociaux, tous les particularismes territoriaux pourront entrer en jeu, notamment ceux de la ruralité avec le nouvel indice d'éloignement des collèges (des structures éducatives, culturelles et sportives). Dans le cadre d'un budget contraint, il s'agit donc bien d'un redéploiement des moyens des REP qui, compte-tenu de la configuration spatiale et sociale de notre académie, ne peut aboutir qu'à une dissolution géographique de l'Éducation prioritaire.

La mise en place des cités éducatives, est l'autre volet du désengagement, puisque le maintien de la labellisation est prévu dans la logique de territorialisation des politiques éducatives qui, sous prétexte de cohérence, veut diluer l'action publique dans les quartiers et la placer sous tutelle des pouvoirs locaux et du monde de l'entreprise : c'est cela l'alliance des acteurs de l'éducation, où l'acteur principal, le service public d'Éducation, risque de jouer les seconds rôles dans une construction essentiellement bureaucratique, très éloignée des préoccupations de nos collègues sur le terrain.

Le Snès doit rapidement entamer une campagne d'alerte dans les établissements et organiser l'action contre la réforme envisagée de l'EP et ses conséquences : délabellisation, révision des règles

d'allocation des moyens, conditionnalité d'une partie de la prime REP+, remise en cause de l'indemnité de sujétion spéciale en REP, hausse des effectifs par classe.

### « Calais territoire bilingue »

Ce projet illustre bien les problèmes posés par cette territorialisation des politiques éducatives : volonté de satisfaire des intérêts politiques locaux à quelques mois des élections municipales, et d'instrumentaliser dans cet objectif l'Éducation Nationale. L'objectif affiché de faire accéder à la maîtrise des langues étrangères dès le plus jeune âge se heurte au principe de réalité : des moyens dérisoires, une formation au rabais insultante pour les professeurs qui enseignent les LV. Les habitant.e.s de Calais méritent bien mieux qu'un effet d'annonce : des personnels qualifiés et donc une vraie formation initiale et continue dans le cadre disciplinaire, des moyens horaires programmés sur plusieurs années, fléchés en heures d'enseignement pour travailler en effectifs réduits. Sans moyens dédiés, il n'y a pas d'ambition éducative, il n'y a que la promesse d'enseignements « Low Cost » pour des publics scolaires déjà relégués.

## IV Actions

La CAA considère ainsi :

- qu'il est important, pour gagner la bataille de l'opinion, d'opposer notre vision d'une société solidaire et égalitaire à la communication gouvernementale qui prétend que l'universalité de son système est synonyme de justice sociale.

- que le Snes doit continuer à informer sur la question des retraites sans la séparer de la question salariale que le gouvernement cherche à éluder, ou qu'il pourrait instrumentaliser pour imposer une "transformation" de nos métiers mettant en cause nos statuts et développant le mérite sous tutelle managériale.

- que la réussite annoncée du 5 décembre doit permettre d'annoncer, avant même la grève, que le SNES-FSU encourage toutes les formes de reconduction et la participation à toutes les formes d'AG et ce dès le 6 décembre.

- que le SNES-FSU doit appeler dès le 6 décembre, dans les établissements, à organiser des AG et heures syndicales dans le prolongement de l'action du 5/12 en recherchant toutes les formes possibles de continuation de la grève.

Il s'agit partout de maintenir la mobilisation sur la durée tant que le projet de réforme des retraites ne sera pas retiré

- que le SNES-FSU doit proposer rapidement un nouveau temps fort de mobilisation, par exemple le mardi 10 décembre, afin de donner une perspective de poursuite du mouvement, notamment à celles et ceux qui n'auraient pas pu reconduire la grève à partir du 5 décembre.

**ADOpte À L'UNANIMITE**